

rejeté

SÉNAT

le 30 juin 1971.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*sur les fusions et regroupements
de communes.*

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en nouvelle lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
30 juin 1971.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

- Assemblée Nationale** (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 1730, 1768 et in-8° 421.
2^e lecture, 1850, 1858 et in-8° 451.
Commission mixte paritaire, 1947
et in-8° 481.
Nouvelle lecture, 1945, 1963 et in-8°
484.
- Sénat** : 1^{re} lecture, 293, 305, 306 et in-8° 124 (1970-1971).
2^e lecture, 361, 369 et in-8° 157 (1970-1971).
Commission mixte paritaire, 393 et in-8° 179 (1970-1971).
Nouvelle lecture, 413 (1970-1971).
-